


## DOSSIER DE PRESSE

# Remise des Labels *Déplacement Durable*

mercredi 19 septembre 2007



**LES 7 CRITÈRES**

- ✓ Transports en commun  
Aide de l'employeur  
aux transports
- ✓ Vélos  
Places en parc vélos sécurisé  
et couvert  
Nombre de vélos de service
- ✓ Covoiturage  
Adhésion à une centrale  
inter-entreprises
- ✓ Communication  
Signataire des fiches PDE
- ✓ Stationnement  
Normes minimales du PDU  
Règlement intérieur
- ✓ Organisation  
Réfèrent PDE  
Enquête «état des lieux»  
Membre Club Inter-entreprises
- ✓ Déplacements professionnels  
Titres de transport en commun  
Gestion du parc automobile en  
pool


L'entreprise remplit les 7 critères : Niveau A

Date : le 21 septembre 2006

Daniel Delaveau,  
Vice-Président délégué aux  
déplacements et aux transports

Signature  
pour l'entreprise,

Votre Conseil en Mobilité



METROPOLE  
vivre en intelligence  
rennes

### Contacts Presse :

Préfecture d'Ille-et-Vilaine  
**Edith Harzic** – Chargée de communication  
02.99.02.11.80 – 06.77.07.91.43

Rennes Métropole  
**Vincent Le Berre** – Attaché de presse  
02.99.86.62.75 – 06.80.90.94.99

# Sommaire

---

**Fiche 1 :** Communiqué de presse

**Fiche 2 :** Le Conseil en Mobilité de Rennes Métropole

**Fiche 3 :** Le Label Déplacement Durable

**Fiche 4 :** Déplacements durables - l'État donne l'exemple en Ile-et-Vilaine

**Fiche 5 :** Novélia - un développement volontairement responsable

**Fiche 6 :** La Banque Postale - Centre Financier de Rennes - Première entreprise labellisée

Exemples d'entreprises engagées dans un plan de déplacement  
dans l'agglomération rennaise

**Fiche 7 :** SFR, s'engage aux côtés de Rennes Métropole,  
Pour optimiser les transports de la ZAC St Sulpice

**Fiche 8 :** Rennes Alma, nouvel acteur  
du développement durable à Rennes Métropole

**Fiche 9 :** La direction du courrier Haute Bretagne s'engage  
dans la démarche de Plan de Déplacement Entreprise

**Fiche 10 :** Plan de déplacement d'entreprise Caf-CPAM-UIOSS

**Fiche 11 :** le plan de déplacements des agents municipaux (pda)

Rennes, le 19 septembre 2007

## Communiqué de presse

### Remise des labels Déplacements Durables 2007

Lors de la Semaine européenne de la Mobilité (16-22 septembre), l'État et les collectivités territoriales sont mobilisés pour organiser des événements susceptibles d'amener des changements de comportements et le développement des modes de transports respectueux de l'environnement.

Après la Banque Postale en 2006, Rennes Métropole labellise deux nouveaux plans de déplacements réalisés par :

- les services du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables
- la société de courtage en assurances Novélia

**Le Label « Déplacement Durable » est la reconnaissance par Rennes Métropole d'une démarche exemplaire de gestion des déplacements**, par une entreprise ou une administration, et d'un niveau d'exigence pour développer une mobilité durable.

La mise en place d'un conseil en mobilité est un objectif fixé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains aux autorités organisatrices de transports. Il s'agit d'un outil mis en place par le service des Etudes Urbaines de l'agglomération rennaise qui a pour but de d'accompagner les entreprises ou administrations qui le souhaitent dans la définition de leur plan de mobilité. Grâce à un logiciel développé en interne, Rennes Métropole propose des solutions aux chefs d'entreprises confrontés par exemple à un problème de places de stationnement sur son site. Les actions possibles sont ainsi mises en œuvre à partir des pratiques et des contraintes des salariés, tout en contribuant à respecter l'environnement.

**Pour faire face aux évolutions de la mobilité dans l'agglomération**, la politique de Rennes Métropole en matière de déplacements conjugue la révision du plan de déplacements urbains et la mise en œuvre d'un service de transport en commun aux horaires et fréquences adaptés, irriguant la ville-centre et les pôles péri-urbains. Elle intègre également le soutien à d'autres modes de déplacements, comme le covoiturage et l'usage du vélo.

De son côté, **l'État se veut exemplaire**. Pour la 1ère fois en Ile-et-Vilaine, des services de l'État ont mis en œuvre un plan de déplacement à l'attention de leurs agents. Cette initiative a vocation à être étendue à d'autres services de l'État en Ile-et-Vilaine dans le département, pour démultiplier la dynamique de changement dans les pratiques de déplacement. L'Etat illustre ainsi sa volonté de répondre aux enjeux de la préservation de notre environnement et aux objectifs fixés par le législateur.

Contacts presse :

Préfecture d'Ile-et-Vilaine  
Edith Harzic – Chargée de communication  
02.99.02.11.80 – 06.77.07.91.43

Rennes Métropole  
Vincent Le Berre – Attaché de presse  
02.99.86.62.75 – 06.80.90.94.99

## Le Conseil en Mobilité de Rennes Métropole.

### Motivations du projet

Un Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) peut se définir comme la démarche volontaire d'un établissement cherchant à rationaliser l'ensemble des déplacements sur son (ses) site(s) de travail. Peuvent ainsi être étudiés les déplacements domicile-travail du personnel, les déplacements professionnels, l'accueil des visiteurs ....

Depuis l'approbation, en décembre 2000, de la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain), les agglomérations ont pour mission de développer le Conseil en Mobilité à destination des entreprises. Si chaque collectivité est libre d'interpréter la notion de « Conseil en Mobilité », Rennes Métropole s'est attachée à en apporter une traduction concrète, justifiée par plusieurs considérations :

#### **1 – La mobilité, composante fondamentale de l'activité de nos entreprises et administrations.**

Faciliter les trajets domicile-travail, en minimiser le coût en proposant des alternatives à la voiture, améliorer les déplacements professionnels ... contribuent au bon développement et à l'attractivité de l'agglomération. Par ailleurs, en développant les offres de transport, la disposition d'une voiture n'est plus une condition sine qua non pour trouver un emploi.

#### **2 – Le trajet domicile-travail est déterminant dans l'organisation globale de nos déplacements.**

L'abonnement de transport en commun, ou le vélo, utilisé pour venir au travail est réemployé pour l'heure du déjeuner, pour les loisirs... Cet effet multiplicateur rend particulièrement compétitif l'abonnement mensuel ou annuel du réseau STAR. La bonne gestion de ses déplacements domicile-travail contribue à faire l'économie d'une coûteuse seconde voiture dans le ménage.

#### **3 – L'entreprise ou la collectivité engagée dans un PDE devient un partenaire privilégié.**

Parce qu'ils prolongent le message de Rennes Métropole, les établissements engagés dans des PDE volontaristes doivent être accompagnés. Les actions menées par l'entreprise, garantissant l'accueil par tous les modes à leur personnel, obtiennent des résultats significatifs.

### Traduction opérationnelle

**Le réseau STAR** est le premier levier de Rennes Métropole (plus de 60 millions de voyages en 2006). Depuis 2001, la fréquentation du réseau a presque doublé, traduisant un effet du réseau « Bus+Métro » manifeste. L'enquête Origine Destination réalisée en 2003 révélait que le travail était devenu le 1<sup>er</sup> motif d'utilisation du réseau STAR, soulignant ainsi la pertinence du réseau sur ces déplacements.

**Covoiturage Plus** (unique en son genre), dédiée aux déplacements domicile-travail. Créée en 2002 avec le partenariat privilégié de Rennes Métropole, l'association fédère plus de 200 entreprises partenaires, avec un effectif de plus de 4 500 inscrits prêts à vous déposer sur votre lieu de travail.

**Le Conseil en Mobilité de Rennes Métropole accompagne la réalisation des Plans de Déplacements des Entreprises et administrations.** Rennes métropole apporte son conseil à chaque étape de la construction du projet :

1. La définition des objectifs : étape préalable fondamentale permettant de cibler les enjeux ;
2. La réalisation d'une enquête s'appuyant sur une application spécialement créée pour les PDE ;
3. Le diagnostic, issu de l'exploitation de l'enquête, permet de comprendre l'utilisation des différents modes, le bilan environnemental, le coût des déplacements, les opinions et réceptivités du personnel, l'efficacité et le chiffrage des actions envisageables... La capitalisation des différentes enquêtes permet aussi aux entreprises de se positionner les unes par rapport aux autres ;
4. Si nécessaire, l'examen de l'accessibilité du site peut conduire à la réalisation d'aménagements ;
5. Un plan de communication clef en main est mis à disposition des entreprises.
6. La capitalisation des expériences et le développement d'un réseau de partenaires se traduit notamment par la tenue d'une réunion annuelle des entreprises et acteurs locaux moteurs dans le développement des PDE sur Rennes Métropole.

## Le Label Déplacement Durable

---

Le Label « Déplacement Durable » créé par Rennes Métropole sert de guide et de référence pour les établissements souhaitant s'engager dans un PDE. Issu d'observations de pratiques et de potentiels dans les entreprises, ce Label s'articule autour de 7 critères :

### **1<sup>er</sup> critère : Transports en commun.**

Une participation au coût des abonnements doit être mise en place.

### **2<sup>nd</sup> critère : Vélos.**

Disposer d'un parc vélos suffisant (au moins pour 10 % du personnel) et de vélos de service

### **3<sup>ième</sup> critère : Covoiturage.**

Développer le covoiturage inter-entreprises, en adhérant par exemple à Covoiturage Plus.

### **4<sup>ième</sup> critère : Communication.**

Diffuser les informations actualisées sur l'ensemble des modes

### **5<sup>ième</sup> critère : Stationnement**

Respecter les seuils définis par Rennes Métropole, qui varient en fonction de la localisation des sites, notamment par rapport au métro.

### **6<sup>ième</sup> critère : Organisation.**

Disposer d'une personne ressource chargé du suivi annuel du PDE

### **7<sup>ième</sup> critère : Déplacements Professionnels.**

Gérer les véhicules de service en pool et mettre en œuvre les moyens permettant l'utilisation par tous les modes

Le respect de ces engagements octroie le niveau « A » du Label à l'entreprise qui bénéficie ainsi d'une réduction de 10 % sur le coût des abonnements. Opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, ce Label « Déplacement Durable » a été testé de manière expérimentale avec La Banque Postale. En moins d'un an, les résultats témoignent de son efficacité, avec un parc vélos d'une centaine de places particulièrement bien occupé et d'une progression des abonnements STAR de l'ordre de 40 %.

## Bilan et perspectives

La démarche de Conseil en Mobilité développée par Rennes Métropole s'inscrit dans le dispositif d'information et de sensibilisation du Plan de Déplacements Urbains de Rennes Métropole approuvé en juillet 2007.

Cette simplification du PDE et la clarification des engagements autour du Label « Déplacement Durable » ont incité de nouvelles entreprises à s'engager dans la démarche. A ce jour, Rennes Métropole est en discussion avec une cinquantaine d'établissements.

Les PDE en cours de réalisation créent une excellente dynamique interne au sein des entreprises. Les responsables d'établissements sont sensibles à la co-construction du projet avec un personnel mobilisé et imaginatif.

Ce dialogue contribue à l'amélioration des conditions de travail avec la mise en place d'actions, qui a priori semblaient difficiles, telles qu'un règlement du stationnement. Des mesures à moindre coût tel que l'augmentation des capacités d'accueil pour les cyclistes obtiennent des résultats immédiats.

Une prospection des entreprises est envisagée pour la fin de l'année permettant de positionner un grand nombre d'établissements par rapport au Label « Déplacement Durable ». Ce recensement a pour objectif de mieux connaître leurs conditions de déplacements.

## Déplacements durables : l'État donne l'exemple en Ille-et-Vilaine

---

### Informer sur les alternatives à la voiture

Lors de la Semaine européenne de la mobilité (du 16 au 22 septembre), l'État français mobilise les énergies pour **sensibiliser le grand public** et l'amener à modifier ses comportements en matière de déplacements en faveur d'une **mobilité durable et responsable**.

Pour atteindre cet objectif, il fédère les différents acteurs de la mobilité : villes et autres collectivités, établissements publics, réseaux de transports, associations, entreprises et services publics pour une action collective visant à **promouvoir des solutions de transports alternatives à l'usage individuel de la voiture**.

Ainsi à l'occasion de l'édition 2007 a lieu en France, le mercredi 19 septembre, la **1<sup>ère</sup> journée du transport public** : pour 1 € il est possible de voyager toute une journée sur les réseaux de transport urbains, interurbains et régionaux participant à l'opération.

### Organiser les transports et les déplacements

Au-delà de ce temps fort de sensibilisation, **l'État veille tout particulièrement à l'organisation des transports et aux politiques de déplacement**, en particulier dans les aires urbaines.

A travers l'application de la loi (plans de déplacements urbains), à travers le financement des projets qu'il soutient (métro, tramway, billetterie), à travers les initiatives qu'il porte (lignes à grande vitesse), l'État décline les principes de la stratégie nationale de développement durable.

En Bretagne, où les transports sont responsables de 30% des émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement climatique, l'État investit notamment dans la **complémentarité des modes de transports**, dans le **développement des transports collectifs** et dans **l'information des usagers**.

### Choisir des outils efficaces

**Les plans de déplacements ou de mobilité** permettent de diffuser les pratiques économes en énergie : utilisation des transports en commun, développement des modes doux (marche, vélo) ; covoiturage, autopartage... Qu'ils concernent des entreprises, des collectivités ou des services de l'État, ils constituent des outils efficaces pour reporter l'utilisation de la voiture particulière vers d'autres modes plus durables.

**Fruit de l'intérêt partagé des employeurs et des employés**, ils contribuent à la maîtrise des dépenses liées aux déplacements, à des gains en matière de sécurité routière (moins de déplacements, déplacements moins accidentogènes), à la préservation de notre environnement.

C'est pourquoi, dans une démarche éco-responsable, l'État veille à la mise en place de ces plans de mobilité pour les administrations de chaque département.

### Quand l'État se veut exemplaire

Pour la 1<sup>ère</sup> fois en Ille-et-Vilaine, des services de l'État ont mis en œuvre un plan de déplacement à l'attention de leurs agents :

- la direction régionale de l'Équipement
- la direction départementale de l'Équipement,
- la direction régionale des Affaires Maritimes,
- la direction régionale du Travail des Transports
- la délégation régionale au Tourisme

Ces 5 services rassemblés au sein du nouveau Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, ont saisi l'opportunité de leur installation commune dans la zone Atalante Champeaux à Rennes pour mettre en œuvre un véritable plan d'action pour lutter contre le réchauffement climatique au travers de la réduction des gaz à effet de serre.

Cette initiative a vocation à être étendue à d'autres services de l'État en Ille-et-Vilaine, en particulier via le club des administrations éco-responsables co-présidé par la direction régionale de l'Environnement et la délégation régionale de l'ADEME.

### **3 objectifs pour un plan de déplacements exigeant**

- améliorer la sécurité des déplacements domicile - travail et des déplacements professionnels
- organiser les modes de déplacement professionnels et l'accessibilité des services
- engager avec détermination les services dans des actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Appuyée sur le décret du 22 décembre 2006 prévoyant la prise en charge d'une partie des frais d'abonnement de transports collectifs des agents de l'État, la mise en œuvre de ce plan de déplacements doit permettre d'impulser une dynamique de changement dans les pratiques par une incitation forte à utiliser les transports en commun, mais aussi d'améliorer l'accessibilité du site d'Atalante Champeaux pour les personnels comme pour le public.

Voulu pour satisfaire à la fois l'intérêt des services et celui de leurs agents, ce plan de déplacements affichait dès sa conception un haut niveau d'exigence, reconnu au travers de sa labellisation par Rennes Métropole.

### **Quelques exemples d'actions pour une mobilité durable**

- information et communication sur les modes d'accès au site, hors voiture individuelle
- mise en œuvre d'une charte de l'éco-mobilité
- aménagements pour les cyclistes : parking couvert, douches
- création d'un pool de vélos de services
- mutualisation des véhicules des 5 services avec réduction de 20% du nombre de véhicules
- mise à disposition de titres de transports collectifs pour déplacements de proximité
- partenariat pour améliorer la desserte du site à pied, à vélo et en transport en commun...

### **Les conditions de la réussite**

- Suivi, évaluation et communication
- Adhésion croisée :
  - des responsables de service pour porter le projet et mobiliser les moyens
  - des personnels dans leurs choix et comportements au travail et au-delà
  - des autorités locales et des entreprises du secteur géographique

### **Contacts presse :**

Edith Harzic Préfecture 02 99 02 11 80  
Corinne Gillet DRE-DDE 02 99 33 42 40

## ***Nos Fondements puisent dans le mutualisme moderne***

Société de courtage en assurances créée en 1992, NOVELIA est filiale à 100% du Groupe Crédit Mutuel ARKEA, deuxième ensemble bancaire et financier régional en France.

Le Groupe ARKEA poursuit son engagement en tant qu'acteur d'un développement socialement responsable et vise à permettre aux clients et sociétaires d'aujourd'hui de satisfaire leurs besoins de développement sans compromettre la capacité des clients et sociétaires de demain à faire de même.

### ***Des valeurs ancrées dans notre culture d'entreprise***

Nos convictions sont le reflet d'un état d'esprit et d'un engagement de chacun de nos collaborateurs.

Quelques exemples concrets :

- NOVELIA a développé un Plan de Déplacement Entreprise et finance à 100% les frais d'abonnement de métro et de bus. Le taux d'utilisation du véhicule personnel pour le trajet domicile-travail est passé de 61% à 27% au 1er juin. 2/3 des effectifs déclarent désormais utiliser les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail.
- NOVELIA est membre d'une association de co-voiturage et mène des actions de sensibilisation dans ce domaine.
- Le cabinet mène des actions de prévention au quotidien : recyclage, tri sélectif, sensibilisation...

### ***L'intégration du développement durable à l'offre produit NOVELIA : Etre moteur plutôt que payeur***

Nous considérons qu'il n'y a pas de fatalisme en matière d'assurance.

Nous croyons dans une relation gagnant-gagnant entre assurés et assureur dans laquelle chacun assume ses responsabilités et contribue à la maîtrise collective des risques.

Nous définissons notre rôle comme moteur d'innovation et de prévention. Notre réflexion vise à encourager nos assurés à adopter un comportement responsable plutôt que chercher à couvrir des risques toujours plus nombreux. Nos projets actuels portent sur des contrats incitatifs envers les véhicules non polluants et notamment grâce au mécanisme de compensation des émissions de CO2.

### ***Nos valeurs ont de l'avenir***

Une nouvelle génération de consommateurs est née. Mieux informé, plus critique et plus vigilant, le consommateur moderne base son attitude d'achat sur des critères qui ne sont plus seulement économiques.

Il privilégie les entreprises qui adoptent de bonnes pratiques et se fait l'opposant des autres.

Sur un marché de plus en plus concurrentiel, nous proposons une offre basée sur de nouveaux repères qui ne sont plus uniquement guidés par le prix.

NOVELIA entend accompagner ses clients en leur donnant les moyens d'assumer leurs responsabilités. Nous souhaitons rassembler nos clients autour d'une communauté de pensée qui trouve sa voie dans la responsabilité, la solidarité et la proximité, 3 valeurs fondatrices du mutualisme.



### Présentation du Centre Financier :

Le Centre Financier de Rennes de La Banque Postale, c'est près de 600 agents au service des clients de La Banque Postale pour les départements du Finistère, des Côtes d'Armor, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine.

C'est un pivot de la relation client à distance qui assure, chaque mois, la gestion et le traitement de plus de :

- 380 000 comptes courants
- 1 million de virements et de prélèvements
- 400 000 images chèques
- 44 000 appels clients

### L'engagement du Centre Financier pour le Développement Durable :

A l'instar du groupe La Poste, le Centre Financier de Rennes de La Banque Postale s'est engagé au quotidien dans une démarche citoyenne et responsable en faveur du Développement Durable.

Cela va du recrutement et l'intégration de personnes handicapées, l'achat de produits ou la promotion de produits éthiques, le recyclage du matériel informatique et des ferreux, le tri sélectif des déchets ou encore la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Entreprise (PDE).

### Le Plan de Déplacement Entreprise du Centre Financier :

Depuis 2005, le Centre Financier de Rennes de La Banque Postale a noué un partenariat avec Rennes Métropole afin de bénéficier de son expertise et de son savoir-faire pour développer les moyens de transport dits alternatifs.

En 2006, le Centre Financier a entrepris, en liaison avec Rennes Métropole, de nombreuses démarches : Inciter le déplacement, domicile-travail, de ses agents en vélo, en favorisant l'utilisation des transports en commun via un accompagnement financier lors de l'achat du coupon d'abonnement annuel; en développant le co-voiturage en adhérant à l'association « Covoiturage + ».

### Une initiative récompensée

Le 21 septembre 2006, Rennes Métropole remet le 1<sup>er</sup> Label Déplacement Durable au Centre Financier de Rennes. Une reconnaissance qui salue les efforts du Centre en matière de transports alternatifs.

Depuis 1 an déjà, 6 vélos sont à disposition de l'ensemble du personnel pour les trajets quotidiens occasionnels ou professionnels.

### Un an après

Depuis la mise en place du PDE, 41 nouveaux adhérents ont adhéré au coupon annuel du réseau STAR (bus +métro) pour 117 initialement dans le Centre Financier, soit 36,3 % de progression.

Le parking à vélos situé dans la cour du Centre Financier a vu sa capacité doubler de 50 à près de 100 places. Le parking ne désemplit pas, par tout temps, les agents du Centre sont des adeptes. L'accueil des cyclistes est une priorité de la direction. En effet le parking à vélo peut accueillir environ 20% du personnel du Centre. Ce parking est abrité, sécurisé et couvert; une bonne alternative au stationnement limité du quartier.

Aujourd'hui, l'évolution du quartier (le mail, les travaux, les lignes de bus) permet de féliciter le Centre Financier de Rennes sur l'initiative menée auprès de son personnel, avant que les problèmes liés au stationnement ne lui soient imposés.

Toutes ces actions s'inscrivent dans une approche éco-citoyenne. Elles prennent en compte l'évolution de l'environnement urbain du Centre Financier mais aussi et surtout l'adhésion et la dynamique de ses agents car un Plan de Déplacement Entreprise ne peut se concevoir que dans la durée.

# **Exemples d'entreprises engagées dans un plan de déplacement dans l'agglomération rennaise**



## SFR, s'engage aux côtés de Rennes Métropole, Pour optimiser les transports de la ZAC St Sulpice

### Contexte

- Après avoir obtenu la certification ISO 14001\* en novembre 2006, SFR a poursuivi de façon concrète sa démarche de progrès en faveur de la protection de l'environnement, par la mise en place d'un Plan de Déplacements Entreprise (PDE\*\*) sur son site tertiaire de Rennes, basé dans la ZAC Saint-Sulpice.
- SFR a travaillé sur la mise en œuvre de ce PDE depuis le début de l'année 2007 en collaboration avec Rennes Métropole.

### Déroulement

- Sur le site SFR de Rennes ZAC St Sulpice, un groupe projet, comprenant dix collaborateurs volontaires, a été constitué et un questionnaire a été soumis à l'ensemble du personnel, afin de recenser les moyens de transports utilisés.
- La participation active de l'ensemble des collaborateurs a permis à Rennes Métropole de réaliser une analyse détaillée de ces questionnaires pour faire émerger des pistes de solutions qui ont été soumises à l'approbation de SFR.

### Résultats

- Le premier plan d'actions retenu se traduit par 2 initiatives concrètes qui visent à proposer aux collaborateurs des alternatives à la voiture :
  - ➔ Faire découvrir aux collaborateurs SFR du site de Rennes - ZAC St Sulpice les transports en commun : Kéolis, exploitant du réseau de transport en commun de Rennes Métropole, offre à tous ceux qui en font la demande un billet valable sur les lignes du réseau STAR (bus+métro) de l'agglomération rennaise lors de la journée du 19 septembre.
  - ➔ Encourager les collaborateurs SFR du site de Rennes - ZAC St Sulpice à pratiquer le covoiturage : SFR offre à tous ses salariés une adhésion à l'Association rennaise Covoiturage+ qui met en place un réseau inter-entreprises pour trouver une solution de transport adaptée et personnalisée à chaque salarié.
- Face à la mobilisation des équipes, Rennes Métropole a par ailleurs proposé que SFR soit le leader et le fédérateur de l'ensemble des entreprises de cette zone, pour permettre d'y faire émerger des solutions concrètes d'optimisation des transports.

\* En 2006, SFR a obtenu la certification ISO 14001 de son Système de Management Environnemental pour 3 sites pilotes, soit le site tertiaire de Rennes et 2 sites stratégiques technique : l'un à Champlan (dans l'Essonne) et l'autre à Vitrolles (dans les Bouches du Rhône). En 2007, SFR étend cette démarche à l'ensemble des activités du Réseau (déploiement et maintenance des sites stratégiques et des antennes-relais) et à 2 sites tertiaires supplémentaires.

\*\* Un PDE correspond à une démarche pragmatique, qui concilie besoins des salariés de l'entreprise et enjeux environnementaux, pour étudier et optimiser les déplacements domicile-travail.



## Rennes Alma, nouvel acteur du développement durable à Rennes Métropole

A l'occasion de la semaine européenne de la mobilité, le Centre commercial Rennes Alma s'apprête à signer la Charte « Plan de Déplacement Entreprises » et à la proposer à ses enseignes, participant ainsi activement à la dynamique du Projet d'Aménagement de Développement Durable de l'agglomération rennaise. Le Printemps se montre d'ores et déjà très intéressé.

### Rennes Alma renforce sa position au cœur de Rennes Métropole en cohérence avec le projet urbain de l'agglomération

Rennes Alma, le centre commercial de référence de la région rennaise, situé sur l'axe Fréville-Alma, au cœur de la ZAC Porte de Nantes, sera prochainement rénové, agrandi et réorienté vers la Ville. Une extension du Centre Commercial démarrera en février 2008 et sera complétée par la rénovation des parties existantes ; l'ensemble devant être achevé à l'automne 2009. Un parc de stationnement d'environ 800 places sera créé. Les parkings existants au sud et à l'est du centre commercial seront restructurés : 480 nouvelles places, création de places « familles », végétalisation des espaces, fluidification des parcours. Une véritable façade urbaine au Nord sera créée et des accès piétons seront aménagés depuis la station de métro Henri Fréville. Le mail existant sera entièrement rénové et doté de verrières qui laisseront pénétrer une lumière naturelle.

Cette extension entraînant une augmentation du nombre d'employés et de visiteurs dans le centre, et les travaux générant des nuisances en terme de stationnement, il est apparu nécessaire à Rennes Alma de mettre en place un PDE (Plan de Déplacement Entreprises) en concertation avec Rennes Métropole.

### Rennes Alma met en place un PDE et s'inscrit dans une démarche de management environnemental

Rennes Alma s'engage dans le développement durable en s'apprêtant à signer la Charte PDE durant « la semaine européenne de la mobilité ». Un PDE est un ensemble de mesures destinées à favoriser l'utilisation des moyens de transports alternatifs (marche à pied, vélo, transport en commun, co-voiturage, véhicules propres...) à la voiture individuelle, pour les déplacements liés aux activités professionnelles. La Charte, actuellement en cours de conceptualisation, comprend 7 critères qu'une entreprise doit respecter pour bénéficier du label : **Transports en commun** (aide de l'employeur aux transports) ; **Vélos** (places en parc vélos sécurisé et couvert, Nombre de vélos de service) ; **Covoiturage** (Adhésion à une centrale inter-entreprises) ; **Communication** (signataire des fiches PDE) ; **Stationnement** (normes minimales du PDU, Règlement intérieur) ; **Organisation** (référént PDE, enquête «état des lieux», membre Club Inter-entreprises) ; **Déplacements professionnels** (titres de transport en commun, gestion du parc automobile en pool). Les enseignes présentes dans le centre ont le choix d'adhérer ou non à cette Charte. D'ores et déjà, Le Printemps se dit intéressé par cette démarche de labellisation.

Enfin, la mise en place de ce PDE est une nouvelle preuve de la démarche « citoyenne » de Rennes-Alma. A titre d'exemple, l'extension et la rénovation du centre répondront à une démarche de développement durable en collaboration avec le bureau d'études environnementales Greenaffair. Par ailleurs, les surfaces créées par la rénovation et l'extension du centre commercial permettront de continuer à développer des actions sociales adaptées à la clientèle et à la population.

#### Les clefs de Rennes Alma à ce jour,

- Ouverture en 1971, rénovation en 1990, prochaine rénovation en 2008
- La signalétique, les espaces repos, l'accueil, l'encadrement des façades des enseignes et les sanitaires seront intégralement revisités pour exprimer le positionnement du centre commercial et valoriser son offre commerciale. Deux moyennes surfaces (Zara et Darty), une trentaine de boutiques qui couvriront la plupart des secteurs d'activité sur une surface totale de 6 300 m<sup>2</sup> et deux enseignes de restauration seront créés.
- 1<sup>er</sup> centre commercial ouvert en Bretagne, 1<sup>er</sup> centre commercial de Rennes.
  - 35 600m<sup>2</sup> GLA sur un niveau, Carrefour, Printemps
  - 1 moyenne surface spécialisée : Super Sport
  - 50 boutiques et services
  - 6 restaurants
  - 2 500 places de stationnement
  - 10,3 millions de visiteurs chaque année



## **La direction du courrier Haute Bretagne s'engage dans la démarche de Plan de Déplacement Entreprise**

La direction du courrier Haute Bretagne (Côtes d'Armor et Ille et Vilaine) s'engage dans la démarche de Plan de Déplacement Entreprise.

Les 3 centres de distribution du courrier de Rennes (Colombier, Crimée et Le Gast) ainsi que les services de direction situés au Palais du Commerce sont concernés par la démarche, soit 550 personnes.

L'objectif est d'obtenir la labellisation « déplacement durable » de Rennes Métropole d'ici la fin de l'année pour une mise en place du plan de déplacement entreprise au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Pour les postiers concernés, cette action prendra la forme :

- d'une aide aux transports en commun (réseau Star) d'au moins 30%
- d'un accueil des cyclistes grâce à un parc vélo sécurisé
- d'une mise à disposition de vélos de service
- d'une aide à la pratique du covoiturage grâce à l'adhésion par La Poste à une centrale de covoiturage inter-entreprise : Covoiturage+
- d'une mise à disposition de titres de transport du réseau STAR pour effectuer les déplacements professionnels
- d'une information régulière sur le plan de déplacement entreprise

La Poste est une entreprise de main d'œuvre, deuxième employeur après l'Etat. Soucieuse de la sécurité de ses postiers et du respect de l'environnement, il était naturel qu'elle prenne en compte les attentes et besoins de ses postiers dans leurs déplacements domicile-travail. De même, l'activité de l'entreprise amène ses postiers à circuler 6 jours sur 7 à pied, en vélo, en cyclo ou en voiture. Il était donc essentiel pour La Poste de s'associer à une démarche de déplacement durable.

Cette action entre dans le cadre de la politique de développement durable du groupe La Poste (vélos à assistance électrique, éco-conduite, etc.) entreprise citoyenne et responsable. A l'échelle de Rennes Métropole, le Centre Financier - La Banque Postale a servi de référentiel à la définition du label « déplacement durable ».



## Plan de déplacement d'entreprise Caf-CPAM-UIOSS

En 2007, la Caf, la CPAM et l'UIOSS d'Ille et Vilaine ont souhaité s'associer afin d'apporter leur contribution active en matière d'écologie environnementale.

Cette démarche des organismes d'Ille-et-Vilaine rejoint un engagement national. En effet, dans le cadre du programme d'éco-responsabilité arrêté par l'Etat pour les Services Publics, les organismes de sécurité sociale ont décidé de porter une attention particulière à cette question.

Partageant le même site principal, cours des alliés en centre ville de Rennes, la Caf, la CPAM et l'UIOSS ont ainsi décidé de mener ensemble un plan de déplacement d'entreprise avec le soutien de Rennes Métropole.

**L'objectif de ce plan est d'apporter des solutions alternatives pour réduire l'utilisation individuelle de la voiture sur les déplacements domicile/travail, et sur les déplacements professionnels dans un souci de désengorgement de la ville et de diminution de la pollution.**

Dans un premier temps les trois organismes se sont intéressés essentiellement à la situation rennaise. Ont ainsi été pris en compte les sites rennais de la Caf, de la CPAM et de l'UIOSS. Au total, près de 1000 agents sont concernés par cette démarche.

**A la fin du printemps 2007, un diagnostic a été réalisé.** Il portait sur les infrastructures, les aides au déplacement et les outils mis à disposition des agents de nos trois organismes.

Le plan de déplacement ne pouvait répondre à son objectif que s'il rencontrait un intérêt chez chacun. Les solutions proposées devaient donc se baser sur les pratiques et les contraintes vécues par les salariés. Pour cela, un questionnaire leur a été soumis.

Près de 400 agents ont pris part à cette démarche, témoignant de leurs pratiques, de leurs contraintes. Ils ont également fait part de propositions permettant de répondre à notre objectif.

Forts du diagnostic ainsi réalisé, la Caf, la CPAM et l'UIOSS travaillent maintenant à l'élaboration d'actions qui débiteront dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Alors qu'initialement les questions étaient liées uniquement aux modes de déplacement, c'est aujourd'hui également le bien-être et la santé des salariés qui sont en réflexion au travers de certaines actions.



## LE PLAN DE DEPLACEMENTS DES AGENTS MUNICIPAUX (PDA)

En 2004, les déplacements "domicile – travail" des salariés de la Ville de Rennes se faisaient à 62 % en voiture ; or c'est un mode très consommateur d'espace urbain et source de pollution. Conscient des enjeux, le GTUAL/GTFAGE de février 2004 a décidé de la mise en place d'un Plan de Déplacements des Agents afin d'inciter les salariés municipaux à utiliser des modes de transports moins polluants.

Dans un souci d'accompagner l'agent dans le changement, un dispositif de type "**contrat individualisé**" a été privilégié. L'employeur propose une réponse personnalisée aux contraintes individuelles et l'agent peut bénéficier des différentes aides **en contrepartie de son engagement** à se rendre à son travail par un mode alternatif au moins 3 jours par semaine. Les agents ont le choix entre un "**Kit Covoiturage**", un "**Kit Transports en Commun**" et un "**Kit Vélo**".

Afin d'impulser une dynamique autour de ces modes alternatifs et pour pérenniser le changement des pratiques, le dispositif est complété par des animations et de la communication :

- **Des forums PDA** ont été organisés sur les sites lors de la mise en place des actions. Les agents y ont été personnellement invités pour une séance d'information où les enjeux environnementaux et les dispositifs PDA leur ont été présentés.
- Un "**site PDA**" a été mis en place sur l'intranet de la ville, centralisant l'ensemble des informations sur les modes de déplacements alternatifs et les actualités du PDA.
- Des **articles** dans les journaux internes.
- Des **balades** "Découverte des aménagements cyclables" sur le temps du midi
- Des **animations vélo** sur le temps du midi dans le secteur centre et sur rendez-vous sur les sites excentrés : contrôle technique, parcours sécurité, marquage contre le vol, initiation à la mécanique vélo...

### RESULTATS QUANTITATIFS

Depuis la mise en place des mesures PDA sur l'ensemble des sites municipaux, 875 agents se sont engagés à se rendre à leur travail par les transports en commun, 460 à vélo et 150 se sont inscrits pour le dispositif covoiturage. Au total 1417 agents bénéficient d'un dispositif PDA, dont 691 qui résident à Rennes et 724 qui viennent d'une autre commune.

### LES ACTIONS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA MOBILITE 2007

Deux actions se dérouleront sur la période :

- balades culturelles à vélo les 20 et 21 septembre pour les agents de la Ville de Rennes qui se sont engagés à venir travailler à vélo sur l'année. Ces balades à vélo, par groupe de 12/15 agents, se déroulent sur le temps du midi et sont encadrées par un guide de l'Office du Tourisme. Cette manifestation se termine par un pique-nique convivial permettant aux agents d'échanger sur leur pratique.
- une opération "journée itinérante vélo" (24 septembre) à destination des agents qui travaillent en relation avec le public (crèches, écoles, maisons de retraite...). Cette opération comprend un atelier d'initiation à la mécanique vélo, un contrôle technique du vélo personnel et le marquage contre le vol.

L'évolution des déplacements vers davantage de pratiques des modes alternatifs relève du changement culturel. La Ville de Rennes accompagne ces changements dans la durée en cohérence avec la démarche de développement durable en proposant aux agents des mesures qui rendent compétitifs les modes de transports alternatifs. En proposant une aide personnalisée, l'employeur passe un message fort de sa prise en compte des contraintes personnelles et de son engagement pour le développement durable.